IDÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM





SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 23 AVRIL 2010

COMPTE RENDU

Date de Convocation : 15/04/2010 Date d'affichage

3/05/2010

L'an deux mille dix, le vingt trois avril, à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de *Monsieur* Roland GUICHARD, maire de Parmain.

ETAIENT PRESENTS:

Nombre de Conseillers En exercice: 29

Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier,

M. Valent-Falandry, Mme Mennel-Legrand, Mme Cambon, M. Denis, Mme Maye.

Présents: 17 Votants: 29 ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES: Mme Dodrelle (P/M. le Maire),

M. Chopin (P/M. Manchet), Mme Bouchet (P/Mme Bouvard), M. Le Bihan (P/M. Kisling), M. Naturel (P/M. Balac), Mme Dru-Genthier (P/Mme Larangeira), M. Deck (P/M. Pigné), Mme Thibaud (P/Mme Aubert), Mme Jallerat (P/M. Hatot), M. Eouzan (P/M. Denis), M. Steri (P/Mme Cambon), M. Poulain (P/Mme Maye).

Madame AUBERT-DRUEL a été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Désignation d'un cabinet pour la mise en œuvre du Contrat Régional
- Demande de subvention voirie à la Communauté de Communes.

L'ensemble du Conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE pour le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Puis *Monsieur le Maire* rappelle les grandes orientations du Contrat Régional présentées lors du Conseil du 9 avril 2010, d'où émergeaient quatre projets principaux :

- Le transfert des ateliers municipaux
- Le Centre Culturel
- Le Club Ados et le Club House.

1) Opérations du Contrat Régional

Une projection est faite de l'ensemble des projets suivi d'un débat.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée ses suggestions sur les projets présentés.

Monsieur Balac s'inquiète de la pénurie d'espace de réunion pour les associations.

Monsieur le Maire précise que les locaux rue Guichard seront mis à disposition après l'inauguration qui se fera dès la remise en état des peintures dégradées suite à des remontées d'eau par le sol, ce qui a retardé l'installation d'une artiste dans l'atelier du 1^{er} étage.

Monsieur Hatot suggère l'incorporation du projet « mairie » dans le Contrat Régional.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'ajout de ce projet risque de faire dépasser le montant total de 3 000 000 d'euros et qu'il convient de garder une marge, compte-tenu de « l'évaluation » effectuée par le Cabinet « Cèdre ».

Il précise également qu'une étude par le Directeur des Services Techniques sera menée dans les jours à venir pour chiffrer au plus près les dépenses prévues dans ce projet qui semble, sous réserves, largement sous évalué (mises en conformité... ascenseurs... restauration des pierres de façades et de pignons... etc.). Enfin, ces travaux pourraient faire l'objet d'une réalisation par tranches sur plusieurs années.

D'autres thèmes sont abordés par certains conseillers municipaux, hors sujets de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire en fait la remarque et avise l'assemblée que ces thèmes seront à l'ordre du jour de conseils à venir.

Le Conseil municipal est appelé à voter :

A L'UNANIMITE

⇒ **APPROUVE** le programme des opérations du Contrat Régional dont le montant total est estimé à 2 521 200 euros plafonné à 3 000 000 d'euros comme suit :

Salle culturelle
 Ateliers municipaux
 Club ados - Club House
 1 309 190 € H.T.
 744 740 € H.T.
 467 270 € H.T.

dont le financement sera assuré :

Subvention Région Ile-de-France
 Subvention Conseil Général
 25 %

Le complément H.T. ainsi que la TVA 19,6 % à la charge de la commune sera financé par l'emprunt.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce programme.

2) <u>Désignation d'un cabinet pour la mise en œuvre du Contrat Régional</u>

⇒ **AUTORISE à l'UNANIMITE** Monsieur le Maire à recruter un Cabinet spécialisé pour mener ce projet à son terme.

3) Demande de subvention voirie à la Communauté de Communes

⇒ **SOLLICITE à l'UNANIMITE** la subvention auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 20 % du montant des travaux H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN Conseiller général du Val d'Oise

Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise